



Guide du Conseil Municipal des Enfants !

on vote !

St Pierre
des
Corps





Vous avez entendu parler du Conseil Municipal des Enfants ?

Oui, j'ai même des idées pour Saint-Pierre-des-Corps...

Super. On participe ?



Édito

Impliquer les enfants à travers des projets éducatifs citoyens est important pour écrire la citoyenneté de demain. Le Conseil Municipal des Enfants permet de vivre une expérience riche et constructive, durant laquelle, les enfants élus appréhendent les Droits et les Devoirs du citoyen. Les jeunes élu·e·s participent également à la création de projets au service des habitants, contribuant ainsi à faire vivre les valeurs de la République. Au-delà de ces pédagogies, le Conseil Municipal des Enfants est une aventure humaine à vivre pleinement, tant pour les enfants que pour les adultes qui l'accompagnent.

Emmanuel François,
Maire de Saint-Pierre-des-Corps

Eloïse Drapeau et Amin Brimou,
Adjoints en charge de l'éducation,
la jeunesse et l'enfance



Pourquoi un Conseil Municipal des Enfants (CME) ?

Le Conseil Municipal des Enfants est un projet éducatif citoyen mis en place par le conseil municipal de la ville de Saint-Pierre-des-Corps.

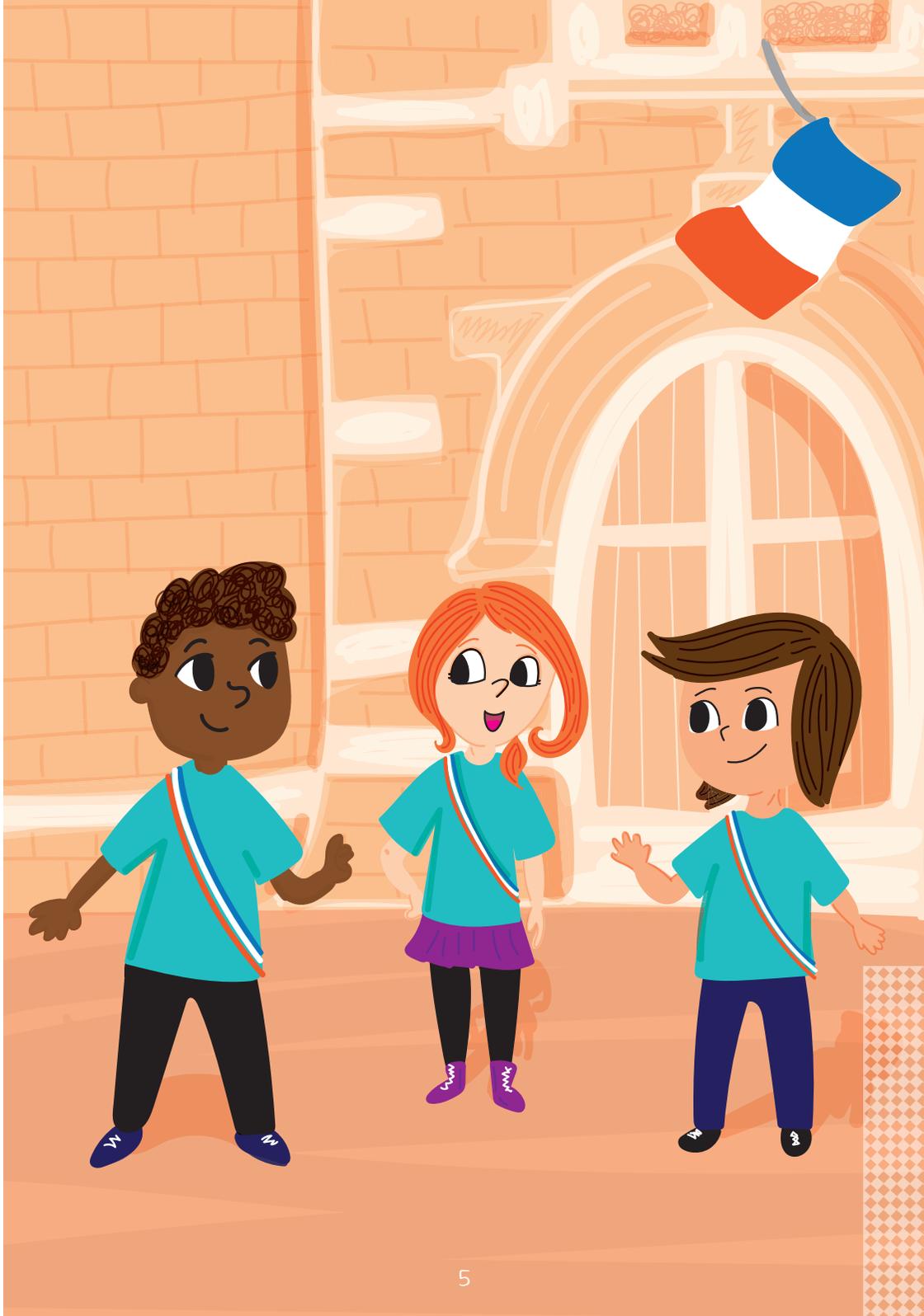
Il s'agit d'un conseil d'enfants élus par leurs camarades d'école. Le CME permet aux enfants élus de :

- **Apprendre la démocratie¹** et trouver leur place de citoyenne ou de *citoyen*² en leur donnant la parole.
- **Recueillir les idées** des autres enfants de la ville et participer à améliorer la vie de tous les habitants
- **Découvrir et comprendre** le fonctionnement de la ville de Saint-Pierre-des-Corps, et comment sont prises les décisions pour bien vivre ensemble.
- **Être actrice ou acteur dans la ville** en découvrant les droits et devoirs du citoyen, en réalisant des projets utiles au plus grand nombre (solidarité, environnement, culture, etc.)
- **Servir d'intermédiaire** entre le conseil municipal des adultes et les enfants de leur âge.

Les mots difficiles

¹ **démocratie** : régime politique, système de gouvernement dans lequel le pouvoir est exercé par le peuple, par l'ensemble des citoyens.

² **citoyen** : habitant d'une ville, d'une cité. Membre d'un État qui jouit des droits civils et politiques garantis par cet État.



Comment être élu au CME ?

- Chaque école est représentée par plusieurs jeunes élu•e-s. Les électeurs sont tous les élèves scolarisés du CP au CM2.
- Chaque élève volontaire et scolarisé en classe de CM1 ou de CM2 à Saint-Pierre-des-Corps peut se présenter à l'élection.
- Les élèves de CM1 et de CM2 sont élus pour 2 ans.
- Le mandat des élèves de CM2 se prolongera ainsi en 6^e.
- Pour être élu, l'élève de CM1 ou de CM2 doit remettre sa candidature à son enseignant, puis mener une **campagne électorale** au sein de son école à partir d'un **projet destiné à son quartier**.
- L'élection se tiendra tous les deux ans, en octobre, au sein des écoles ou à la mairie.
- En cas d'égalité des voix entre plusieurs candidats d'une même école, c'est le plus jeune qui est élu.
- Les résultats officiels sont affichés en mairie, dans chaque école, sur le site internet de la ville et sur les réseaux sociaux.

Aujourd'hui, c'est l'élection
du conseil municipal des enfants

Bulletin
de vote

Mene



Comment fonctionne le CME ?

Les jeunes élu·e·s s'initient tout d'abord aux **valeurs de la République et aux droits et devoirs du citoyen**.

Les jeunes élu·e·s s'y réunissent pour **débattre** sur leurs idées et **réaliser ensemble des projets** au service de tous les habitants de Saint-Pierre-des-Corps.

Le CME est ainsi une instance de rencontres, d'échanges, de discussions, d'expression et de réflexion, où les élu·e·s, qui représentent leurs camarades, peuvent faire des propositions et mener des actions concrètes.

À travers l'initiation à la conduite de projets, ils choisissent une thématique :

- ➔ Développement durable et Cadre de vie
- ➔ Citoyenneté et Solidarité
- ➔ Sport-Loisirs et Culture

L'élu·e pourra, s'il ou si elle le souhaite, changer de commission à la moitié de son mandat.

L'objectif est de mettre en place un projet, en groupe et avec des partenaires institutionnels ou associatifs, depuis sa conception jusqu'à sa réalisation.

Deux Conseils Municipaux des Enfants, au minimum, présidés par le maire ou les adjoints délégués à l'Education-Jeunesse-Enfance, seront organisés au cours de l'année, dont un après les élections.

Au terme du mandat, lors de la séance plénière de clôture, les actions réalisées seront présentées au maire et aux conseillers municipaux.

Tout au long de son mandat, l'équipe d'animation du CME guide, accompagne et soutient les jeunes élu·e-s dans leur démarche.

Les conseillères et conseillers municipaux se réunissent environ un mercredi après-midi tous les deux mois.

Le CME est présidé par le maire de Saint-Pierre-des-Corps ou l'un de ses adjoints.

Un comité de suivi comprend des élu·e-s municipaux, un coordinateur, un enseignant de chaque école et un représentant d'association intervenant auprès des jeunes.

Les élu·e-s participeront à des temps forts (commémorations, UNICEF...).



Quel est le rôle de l'élu.e au CME ?

Les élu.e.s de chaque école ont deux ans pour construire ensemble un projet d'intérêt général. Mais ils ne sont pas seuls !

Tous les enfants de l'école intéressés par ce projet peuvent les accompagner dans leurs fonctions d'élus.e.s.

Pour mener à bien ce projet, les enfants élus s'engagent à :

- Participer activement aux réunions de travail
- Respecter et prendre en compte le point de vue de chacun
- Mettre en œuvre le projet collectif avec l'aide des référents CME et de tous les partenaires
- Communiquer auprès des autres enfants de l'école au sujet du CME et valoriser toutes les actions réalisées
- Siéger lors des séances plénières à la mairie

La richesse et la diversité des projets reposent sur la **qualité du travail en équipe**. Chaque enfant pourra **s'exprimer et trouver sa place**.





CONSEIL MUNICIPAL
des Enfants

je participe !



www.saintpierredescorps.fr

 Saint-Pierre-des-Corps

Saint-Pierre
des
Corps